



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

CIMM • NUMÉRO 039 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 15 décembre 2010

—
Président

M. David Tilson

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le mercredi 15 décembre 2010

• (1550)

[Traduction]

Le président (M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC)): Bonjour à tous. En ce mercredi 15 décembre 2010, je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous allons faire le suivi de la séance d'information donnée par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration concernant le rôle qu'il a joué dans la réponse du gouvernement du Canada à la suite du tremblement de terre en Haïti.

Je sais, madame Deschênes, que vous avez une déclaration écrite. Comme les membres du comité en ont déjà pris connaissance, il a été suggéré que nous passions directement aux questions.

Est-ce que tout le monde est d'accord? Il semble bien que oui.

Mme Claudette Deschênes (sous-ministre adjointe, Opérations, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration): J'avais tellement hâte de vous en faire lecture.

Le président: Je sais, madame, mais je dois respecter la volonté du comité.

Monsieur Trudeau.

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Si mon collègue veut bien partir le bal, je lui laisse la parole.

Le président: Monsieur Bélanger, vous avez sept minutes.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Gilbert et madame Deschênes. Je voudrais s'il vous plaît revoir les chiffres que nous avons reçus relativement aux programmes spéciaux mis en oeuvre à la suite du séisme du 12 janvier. Par exemple, on me dit qu'avant le séisme, il y avait 1 700 demandes en attente de traitement dans la catégorie du regroupement familial et qu'elles auraient toutes été traitées depuis.

M. Rénaud Gilbert (directeur général, Région internationale, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration): C'est faux. Il y a encore 12 personnes qui sont en attente, 4 d'entre elles pour des raisons sécuritaires, et les autres pour des raisons médicales.

L'hon. Mauril Bélanger: Pouvez-vous nous donner les détails entourant ces 1 700 demandes? Est-ce qu'elles ont toutes été acceptées?

M. Rénaud Gilbert: Non. Il y en a un certain nombre qui ont été refusées. On va vous fournir les détails.

L'hon. Mauril Bélanger: Je vais poser la même question en ce qui concerne les autres catégories. On nous donne des chiffres dans l'ensemble, mais on ne nous dit pas combien de demandes ont été acceptées, combien ont été refusées, pour quelle raison elles ont été

refusées, et ce qui arrive à la suite de ces refus. C'est ce que je cherche à savoir.

Mme Claudette Deschênes: Je ne sais pas si on va être capables de vous donner tous les détails en ce qui concerne les raisons des refus, mais on peut vous donner... Vous vous rappellerez, quand on a voulu s'assurer de traiter des cas le plus rapidement possible, qu'on s'était fixé un délai pour les nouvelles demandes. On voulait essayer de les traiter en dedans de 12 semaines parce qu'on savait qu'il y avait des urgences de ce côté. On a eu un problème, entre autres: souvent, les requérants ne nous donnaient pas toujours toute l'information.

On a cherché à être flexibles dans la façon de demander de l'information. Alors, on a été plus flexibles que par le passé. On a communiqué assez régulièrement avec les clients ou avec les parrains au Canada, et si, après tout ça, les gens ne répondaient pas, on fermait des dossiers.

On a choisi de fermer des dossiers tout en promettant qu'on les rouvrirait si la famille pouvait trouver des documents ou répondre à nos questions. On voulait être capables de démontrer qu'on avait fait tous les efforts nécessaires. Ensuite, un certain nombre de cas ont été refusés. Je vais vérifier auprès de M. Gilbert s'il a trouvé des données entretemps.

M. Rénaud Gilbert: Je n'ai pas les données par rapport aux 1 700 demandes, mais j'ai les données concernant toutes les demandes au sujet desquelles une décision a été prise depuis ce temps, en ce qui a trait à cette catégorie de clientèle. Nous avons étudié 4 525 cas. De ce nombre, 2 229 ont été approuvés, 1 404 ont été refusés, et 892 dossiers ont été fermés, comme le mentionnait Mme Deschênes. Plusieurs d'entre eux...

• (1555)

L'hon. Mauril Bélanger: Ils ont été fermés en attendant d'en savoir davantage.

M. Rénaud Gilbert: Oui. Dans plusieurs cas, nous avons rouvert le dossier lorsque la personne a communiqué avec nous de nouveau.

L'hon. Mauril Bélanger: Les 4 525 cas, ce sont des cas soumis après le 12 janvier, ou ce sont tous les cas?

M. Rénaud Gilbert: C'est un mélange. Ce sont tous les cas au sujet desquels on a pris une décision. Il s'agit des cas soumis avant le tremblement de terre et de ceux qu'on a reçus depuis ce temps.

L'hon. Mauril Bélanger: De toutes les catégories?

M. Rénaud Gilbert: Seulement de la catégorie de classe famille.

L'hon. Mauril Bélanger: Alors, le chiffre de 1 700 correspondrait à 4 500 moins 1 700, n'est-ce pas?

M. Rénaud Gilbert: Effectivement. Si vous voulez...

L'hon. Mauril Bélanger: Donc, 2 800 nouveaux cas.

M. Régnald Gilbert: Oui.

L'hon. Mauril Bélanger: Maintenant, qu'en est-il des autres catégories? Pouvez-vous nous donner des détails également?

Mme Claudette Deschênes: On va juste s'assurer qu'on trouve les données dont on a besoin.

L'hon. Mauril Bélanger: Par exemple, il y a eu 650 demandes de résidence permanente.

M. Régnald Gilbert: J'ai le total, mais je ne l'ai pas divisé en sous-catégories.

L'hon. Mauril Bélanger: D'accord. Ce sont des demandes de résidence permanente?

M. Régnald Gilbert: Des demandes de résidence permanente, oui.

Mme Claudette Deschênes: Je peux vous donner l'information en ce qui concerne les cas de catégorie spéciale, les mesures spéciales du Québec.

L'hon. Mauril Bélanger: Peut-on s'occuper d'abord des demandes de résidence permanente?

M. Régnald Gilbert: Toutes les demandes de résidence permanente ont été traitées: il y en a 5 850.

L'hon. Mauril Bélanger: D'accord.

M. Régnald Gilbert: De ce nombre, 3 241 ont été acceptées. Je parle du nombre de personnes et non du nombre de cas.

L'hon. Mauril Bélanger: De personnes, d'accord.

M. Régnald Gilbert: Il y a 1 596 demandes qui ont été refusées. En ce qui concerne les demandes retirées, c'est la même chose que tout à l'heure, il y a 1 013 personnes.

L'hon. Mauril Bélanger: Et dans l'autre catégorie, madame? La catégorie des demandes spéciales pour le Québec?

Mme Claudette Deschênes: En ce qui concerne le Québec, jusqu'au 11 décembre, tous les cas traités ont été acceptés. Il n'y a pas eu de refus. Cependant, les dossiers de 26 personnes ont été fermés.

L'hon. Mauril Bélanger: Combien ont été acceptées en tout?

Mme Claudette Deschênes: Jusqu'à présent, 464 personnes.

L'hon. Mauril Bélanger: Des personnes acceptées. Aucun refus?

Mme Claudette Deschênes: Aucun refus.

L'hon. Mauril Bélanger: Combien y a-t-il de dossiers en suspens?

Mme Claudette Deschênes: Vingt-six d'entre eux ont été *withdrawn*. Quel est le mot?

L'hon. Mauril Bélanger: Retirés. Avez-vous les statistiques en ce qui concerne les raisons dans les cas de refus?

M. Régnald Gilbert: Par catégorie, non. Les raisons principales sont habituellement les mariages de convenance ou les relations de convenance, les raisons médicales, sécuritaires et criminelles. On ne les a pas divisées par catégories. En tout cas, on n'a pas ces chiffres avec nous.

L'hon. Mauril Bélanger: Il me reste seulement une minute, monsieur Gilbert. Ma dernière question concerne les frais. Premièrement, avez-vous les chiffres, à savoir combien d'argent le gouvernement a reçu à la suite de toutes ces demandes? Deuxièmement, dans le cas d'un refus, est-il indiqué de rembourser l'argent qui a été remis au gouvernement pour traiter les demandes? J'ai eu connaissance de familles qui ont donné de 1 000 \$ à 1 200 \$ pour faire traiter des demandes qui ont été refusées. On pouvait presque deviner qu'elles seraient refusées, car c'était pour l'Ontario et

non pour le Québec, et le Canada n'a pas élargi les catégories. On savait donc à l'avance qu'elles seraient refusées, mais ces familles se faisaient dire de faire leur demande, de l'accompagner de la somme d'argent nécessaire et qu'on verrait par la suite.

A-t-on considéré de quelque façon que ce soit, que le ministre rembourse les sommes reçues puisqu'on savait, d'ores et déjà, qu'à moins d'élargir le cadre, elles seraient refusées?

Une voix: C'est la faute du Québec.

L'hon. Mauril Bélanger: J'allais le dire.

M. Régnald Gilbert: Ce sont des frais de traitement de dossier. Alors, qu'il s'agisse des cas dont on parle présentement, en Haïti, ou des cas de demandes de toutes les catégories qu'on reçoit de partout au monde, il n'y a pas de remboursement pour des frais de traitement de dossier.

L'hon. Mauril Bélanger: Même si on sait... Je trouve ça tellement frustrant.

[Traduction]

Le président: Vous n'avez plus de temps.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: *I'm done?*

J'y reviendrai peut-être.

• (1600)

Mme Claudette Deschênes: Je voudrais seulement ajouter que durant la crise, lorsqu'il y avait le programme spécial, on ne demandait pas de frais de traitement de dossier. On va quand même vérifier.

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Parlons justement du programme spécial dont le gouvernement a annoncé discrètement, le 31 août, la fin à compter du 1^{er} septembre à minuit. Je conçois que même si ça a été fait discrètement, ce n'était pas une surprise puisque c'était la date prévue, à l'origine, de la fin de ce programme spécial. Il incluait des garanties de délai de traitement et, entre autres, l'annulation des frais de traitement et ce genre de choses.

Qu'est-ce qui a poussé le gouvernement à ne pas renouveler le programme spécial? Est-ce parce qu'il jugeait que, finalement, la situation s'était assez améliorée en Haïti et que ce programme n'était plus nécessaire?

Mme Claudette Deschênes: La recommandation s'appuyait sur le fait qu'on avait traité de façon urgente la plupart des demandes qu'on pensait être consécutives au séisme. Alors, on avait donné assez de temps aux gens pour faire leur demande.

M. Thierry St-Cyr: Vous avez donc estimé, par exemple, que les délais de traitement, les objectifs que vous vous étiez fixés de restreindre les délais n'étaient plus nécessaires, que les gens qui n'avaient pas les moyens de payer avaient déjà fait leur demande et que les nouveaux cas seraient ceux de personnes qui auraient les moyens de payer. C'est un peu l'évaluation que vous avez faite?

Mme Claudette Deschênes: Pour le côté opérationnel, on trouvait que l'objectif des 12 semaines nous obligeait à travailler de façon non productive. On courait après des dossiers et des réponses qui, souvent, seraient arrivés une semaine plus tard si on avait laissé plus de temps aux gens. Les conséquences de ce genre de prise de décision et de cet objectif de 12 semaines nous ont amenés à conclure que ce n'était pas d'une grande utilité. On ne faisait pas ce qu'on voulait faire, soit du travail productif sur les dossiers.

M. Thierry St-Cyr: Pour ce qui est de la question des frais, vous avez estimé que la chance avait été donnée à ceux qui pouvaient le faire, et que ça devait redevenir comme avant.

Mme Claudette Deschênes: On estimait qu'on avait accordé une bonne période de temps.

M. Thierry St-Cyr: Relativement à la fin des mesures spéciales, je suis surtout préoccupé par le fait qu'il n'y aura plus de dispense d'avis relatif au marché du travail — encore une fois, je connais le terme en anglais, *labor market opinion*, LMO, mais je l'ai oublié en français. Peut-être m'avez-vous entendu en parler cette semaine lors du débat d'urgence. Pourtant, les gens qui sont déjà ici sont pris ici, en quelque sorte. En effet, je crois savoir qu'on a maintenu le moratoire sur les renvois vers Haïti.

Est-ce bien le cas? On ne renvoie toujours personne en Haïti, n'est-ce pas? Cependant, il pourrait arriver que ces personnes ne puissent pas renouveler leur visa de travail temporaire, ou en acquérir un. Ils pourraient avoir de la difficulté à subsister. Quelle est la logique de maintenir le moratoire sur les renvois, tout en privant potentiellement un certain nombre de personnes des revenus nécessaires à leur subsistance pendant qu'elles sont au Canada?

Mme Claudette Deschênes: Le problème est qu'on doit faire face à une loi qu'il nous faut respecter. Présentement, on observe la loi telle qu'elle est, tout en essayant de trouver ce qu'on pourrait faire d'autre.

Le moratoire sur les renvois est lié à autre chose, à mon avis. On ne dit pas que les gens ne peuvent pas chercher du travail. On dit plutôt qu'avec le programme qui existe aujourd'hui, ce sont les mécanismes dont on dispose.

M. Thierry St-Cyr: Il reste que si les gens n'ont pas de visa pour travailler, ils ne peuvent rien chercher. Ça leur prend un visa de travail.

Aussi, vous parlez de la loi. Or, pendant les huit mois qui ont suivi le tremblement de terre, jusqu'au 1^{er} septembre, il y avait une dispense d'avis relatif au marché du travail pour les ressortissants haïtiens qui étaient au Canada au moment du tremblement de terre et qui demandaient un nouveau permis de travail ou un renouvellement de permis temporaire. Puisque ça s'est fait pendant huit mois, ce doit être faisable. Est-ce que c'était légal?

Mme Claudette Deschênes: On a pu accorder une dispense grâce à un programme spécial.

[Traduction]

Monsieur le président, je ne sais pas trop si je peux répondre à cette question de façon plus détaillée. Il s'agit d'une décision politique, d'une décision ministérielle.

[Français]

M. Thierry St-Cyr: Je veux comprendre pourquoi vous avez accordé une dispense ministérielle pendant huit mois, alors que maintenant, vous ne le faites plus. Est-ce que ça ne devient pas illégal? Ça devient une question politique. Vous vous êtes donc contentés d'appliquer cette mesure selon laquelle il n'y aurait plus de

dispense, selon laquelle les gens devraient maintenant demander un avis relatif au marché du travail.

Malgré tout, y a-t-il une certaine flexibilité à l'égard de cette mesure, ou est-ce que vous suivez le processus régulier, soit le même que pour un travailleur mexicain qui arrive ici ou un travailleur haïtien qui est déjà ici? Est-ce le même traitement, ou y a-t-il quand même une certaine flexibilité?

• (1605)

Mme Claudette Deschênes: Je répondrai qu'on voudrait démontrer une certaine flexibilité pour ce qui est de l'aspect opérationnel. Cependant, je ne peux pas vous dire que c'est nécessairement ce qui se passe pour chaque cas.

M. Rénaud Gilbert: Je voudrais ajouter que plusieurs des permis de travail qu'on a émis sont toujours valides. Étant donné que la validité des permis de travail était plus longue, il y a toujours beaucoup de gens qui ont des permis de travail valides. De plus, il est toujours possible d'obtenir un *labor market opinion* — je cherche aussi le terme français —, comme c'est le cas pour les gens d'autres nationalités, dont plusieurs font l'objet de mesures de renvoi.

M. Thierry St-Cyr: L'obligation d'obtenir un avis relatif au marché du travail, AMT — je l'ai retrouvé dans le texte —, est-elle uniquement réservée aux nouveaux demandeurs de visas de travail temporaire haïtiens, ou s'applique-t-elle aussi à ceux qui ont déjà un permis de travail temporaire et qui veulent le faire renouveler?

Mme Claudette Deschênes: Ça s'applique seulement au renouvellement.

M. Thierry St-Cyr: D'accord. Certains peuvent donc présentement avoir les moyens de subsister au Canada, sachant qu'ils sont prisonniers, en quelque sorte. Ils ne peuvent pas retourner en Haïti. En tous cas, ils font l'objet d'un moratoire sur leur renvoi. Actuellement, ils sont en mesure de travailler, mais plus tard, ils pourraient ne plus l'être.

M. Rénaud Gilbert: Je devrais juste préciser que les gens ne sont pas obligés de rester ici.

M. Thierry St-Cyr: Je comprends très bien. Par contre, si on impose un moratoire sur les renvois vers Haïti, c'est qu'on pense qu'il est difficile de retourner les gens dans ce pays étant donné le contexte actuel. On comprend donc qu'ils veulent rester ici pour une période prolongée. On ne veut pas empirer la situation en Haïti. Je suis d'accord avec vous: ils peuvent y retourner. Malgré tout, on s'entend pour dire qu'on devrait les garder, le temps que la situation se stabilise un peu. Pourtant, on les met dans une situation où ils pourraient ne plus être en mesure de subsister. On leur dit qu'ils peuvent rester, mais qu'ils ne pourront peut-être pas subvenir à leurs besoins.

Mme Claudette Deschênes: La plupart d'entre eux sont peut-être venus parce qu'ils avaient de la famille au Canada.

M. Thierry St-Cyr: C'est donc la famille qui va les accueillir pendant cette période.

[Traduction]

Le président: Bienvenue au comité de l'immigration, monsieur Dewar.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Je suis heureux de vous voir, monsieur le président.

Le président: Avez-vous des questions?

M. Paul Dewar: Je crois bien que oui.

Le président: D'accord. Vous avez la parole.

M. Paul Dewar: Merci beaucoup.

Merci à nos témoins.

Bien des gens se demandaient si nous allions être capables de réagir assez rapidement à la suite du séisme. Bien évidemment, il a fallu d'abord s'occuper des enfants, ce qui a été fait dans le cadre de l'Opération cigogne. Mais, je ne vous apprend rien, il y avait déjà un arriéré de cas considérable avant même le tremblement de terre.

D'une certaine manière, la nécessité de démarches parallèles a semblé s'imposer. D'une part, il fallait bien sûr éliminer l'arriéré de demandes, dans un contexte où il n'était pas envisageable de renvoyer des gens là-bas, et alors même que l'on devait rassurer les Haïtiens dont la demande était déjà en attente avant même le séisme.

Depuis lors, il a fallu bien évidemment se préoccuper des demandes présentées en raison du séisme. Et voilà que s'ajoute à tout cela l'épidémie de choléra. Je peux vous assurer qu'il y a des gens ici — et je sais que c'est la même chose à Montréal et ailleurs — qui pourraient vous dire que la communauté dans son ensemble bénéficierait d'une prolongation des dispositions spéciales prises juste après le séisme.

Alors pourriez-vous m'indiquer combien de cas étaient en attente avant le séisme et où on en est rendu à ce chapitre? Qu'en est-il d'une possible prolongation des mesures spéciales? Est-ce que des demandes ont été formulées au ministre en ce sens?

Si vous avez déjà répondu à ces questions, je vous prie d'excuser mon retard, mais pourriez-vous quand même nous donner une indication de l'ampleur de l'arriéré de cas depuis le tremblement de terre? Par ailleurs, est-ce que l'épidémie de choléra a entraîné un nouvel afflux de demandes?

M. Rénaud Gilbert: Je peux répondre à la première partie de vos questions et laisser Claudette compléter.

Mme Claudette Deschênes: J'allais faire exactement le contraire...

Des voix: Oh, oh!

M. Rénaud Gilbert: Je vais d'abord régler les questions faciles.

En date du 12 janvier, nous avions un arriéré de 1 700 demandes dans la catégorie du regroupement familial. De ce nombre, 12 personnes sont toujours en attente d'une décision.

Toutes les demandes présentées entre les mois de janvier et d'avril ont déjà été traitées. Nous avons réglé définitivement 97 p. 100 des demandes présentées en mai; 96 p. 100 de celles de juin; 94 p. 100 pour juillet; et 90 p. 100 pour le mois d'août. À peu près toutes les demandes en cours de traitement ont été soumises depuis septembre. Comme vous pouvez le constater, les choses vont bon train. Je vous parle ici des demandes dans la catégorie du regroupement familial, car c'est là que nous avons concentré tous nos efforts.

•(1610)

Mme Claudette Deschênes: Pour ce qui est du choléra, le gouvernement canadien a réagi en offrant des mesures de soutien au coût de plus de 7 millions de dollars directement en Haïti. Nous croyons maintenant, à la lumière des demandes de parrainage reçues... Je vous rappelle que nous concentrons nos efforts sur les personnes qui ont de la famille au Canada dans le but de réunir ces familles. Nous avons reçu très peu de demandes de parrainage à la suite des derniers événements. Nous avons réussi à traiter le flot initial de demandes présentées par les gens qui souhaitaient s'installer ici. Nous continuons à y consacrer des ressources beaucoup plus considérables qu'auparavant.

Nous avons maintenant 23 décideurs qui s'occupent de la charge de travail en provenance d'Haïti et de St-Domingue, alors qu'il n'y en avait que six avant le séisme. Nous maintenons ces ressources en place. Nous nous efforçons ainsi de continuer à traiter les demandes au fur et à mesure. Nous avons renoncé au délai de 12 semaines pour des raisons d'efficacité; nous nous intéressons davantage aux objectifs quantitatifs qu'à la fermeture des dossiers. Quoi qu'il en soit, les dossiers sont traités à l'intérieur d'un délai moyen de quatre mois, ce qui est déjà une réussite.

M. Paul Dewar: Concernant les suites de l'épidémie de choléra... mais il s'agit bien évidemment d'une situation qui demeure assez fluide. Y a-t-il, comme ce fut le cas à la suite du séisme, des connexions entre le ministère et la communauté qui...? Autrement dit, intervenons-nous directement auprès de la communauté pour faire savoir aux gens qu'il est encore possible d'effectuer des parrainages?

Mme Claudette Deschênes: Je ne crois pas que nous le fassions de manière aussi proactive qu'après le séisme, mais je peux vous assurer que l'on maintient des liens très étroits avec les communautés, par exemple, à Montréal et au CIC d'Ottawa.

M. Paul Dewar: A-t-il été question d'intervenir dans le même sens que nous l'avons fait à la suite du séisme? Lorsque j'ai parlé au ministre Cannon tout de suite après le tremblement de terre, je lui ai notamment dit qu'il ne fallait pas attendre, qu'il fallait agir sans tarder, et plusieurs étaient du même avis. Certaines de ces dispositions spéciales ont alors été mises en place. A-t-on discuté de la possibilité de prendre des mesures semblables?

Mme Claudette Deschênes: Il y a certes eu des discussions visant à s'assurer que l'on fasse bien le nécessaire, à l'approche de l'anniversaire du séisme et compte tenu de toutes ces autres circonstances, mais il est maintenant surtout question d'un effort direct de soutien en Haïti pour les victimes du choléra, et pas nécessairement d'immigration au Canada.

M. Paul Dewar: Je crois que c'est important sous deux aspects. Nous savons que la diaspora au Canada a pu apporter une aide considérable, souvent simplement sous forme de ressources et de sommes d'argent envoyées là-bas, mais également en pouvant nous mettre au fait de préoccupations dont nous n'aurions normalement pas été saisis. Il arrive qu'on vienne nous en parler dans nos bureaux de circonscription, mais bien souvent les gens ne savent pas à qui s'adresser. L'un des éléments clés des mesures de suivi prises à la suite du séisme a été l'intégration des ressources gouvernementales au sein même de la communauté. C'est le cas non seulement du point de vue de l'immigration, mais aussi pour la mise en commun de l'information, ce que j'estime essentiel. Alors ce n'est effectivement pas toujours dans un objectif d'immigration, mais c'est tout de même relié.

Mme Claudette Deschênes: Du point de vue de l'immigration, bien des gens d'origine haïtienne travaillant dans la fonction publique sont entrés immédiatement en contact avec notre ministère, et ce réseau est toujours en place. On peut donc s'attendre à ce que ces gens nous transmettent les informations qui leur proviennent de leur communauté, car ils savent exactement à qui s'adresser au sein de notre administration.

Le président: Merci, monsieur Dewar.

Madame Wong.

Mme Alice Wong (Richmond, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci de comparaître à nouveau devant notre comité. J'ai plusieurs questions à vous poser.

D'abord et avant tout, j'aimerais parler des visas de résident permanent. Depuis le séisme, combien d'Haïtiens ont obtenu un tel visa pour s'installer au Canada?

M. Rénaud Gilbert: Je dirais que le nombre de visas que nous avons émis...

Mme Alice Wong: Les visas de résident permanent.

M. Rénaud Gilbert: ... depuis le 1^{er} janvier — c'est la date que j'ai, mais on est très près du séisme lui-même — nous avons émis 3 080 visas. C'est le grand total, mais la vaste majorité entre dans la catégorie du regroupement familial.

•(1615)

Mme Alice Wong: Comment ces chiffres se comparent-ils à ceux de 2009, par exemple?

M. Rénaud Gilbert: Nous avons émis un peu plus de 2 000 visas l'an dernier. Alors, même si nos services n'étaient pas vraiment fonctionnels pendant les deux premiers mois qui ont suivi le séisme, c'est une augmentation d'environ 54 p. 100. Je crois que ce sont les chiffres que nous avons.

Mme Alice Wong: Je vous remercie.

Par ailleurs, certains ont fait valoir que les mesures spéciales prises par CIC, votre ministère, dans le cas d'Haïti n'étaient pas suffisantes. Certains ont dit par exemple que l'on aurait pu élargir la définition de membre de la famille aux fins du parrainage. Que répondez-vous à ces critiques?

Mme Claudette Deschênes: Nous avons pris dans le cas d'Haïti des mesures que nous n'avions jamais prises auparavant ailleurs dans le monde. Je crois donc que nous avons réagi de manière tout à fait appropriée. Nous avons fait montre du maximum de souplesse possible. Il fallait tenir compte de la nature de l'émigration à partir d'Haïti, étant donné notamment les risques de mariages et autres arrangements de complaisance. Je crois toutefois que nous en sommes arrivés à un taux d'acceptation tout à fait convenable. Nous avons demandé aux gens de la mission d'être aussi souples que possible en tenant compte de la situation générale pour venir en aide aux personnes directement touchées par le séisme. Pour ma part, je suis fière de ce que nous avons accompli dans ce dossier.

Mme Alice Wong: Qu'en est-il par exemple de la définition de membre de la famille? Est-ce qu'on l'a élargie aux fins de ces mesures spéciales?

Mme Claudette Deschênes: Le gouvernement canadien n'a pas changé la définition utilisée pour la catégorie du regroupement familial.

Mme Alice Wong: Allez-vous être capables de respecter vos engagements relativement aux demandes reçues dans le cadre des mesures spéciales instaurées pour Haïti? Je crois que vous en avez parlé dans une réponse précédente. Qu'en est-il de la situation présente... Je présume qu'il n'y a pas de nouvelles dispositions spéciales. Quels sont à l'heure actuelle les processus mis en place et les engagements pris par CIC?

Mme Claudette Deschênes: Comme je l'ai déjà indiqué, nous pouvons maintenant compter sur 23 décideurs, comparativement à 6 auparavant. Nous maintenons cet effectif. Nous continuons de traiter les cas le plus rapidement possible. Nous déployons pour ce faire des ressources au Canada, à Saint-Domingue et à Port-au-Prince. Dans ce dernier endroit où la situation demeure fluide, nous avons des gens mandatés pour assurer l'intégrité du programme, ce qui nous

permet d'acquiescer à la demande de certaines personnes en cas de doute pour ensuite procéder aux vérifications requises, au moyen de tests d'ADN notamment.

Nos priorités demeurent la catégorie du regroupement familial, les demandes soumises en vertu des mesures spéciales du Québec et les cas d'adoption.

Mme Alice Wong: Vous avez parlé brièvement des mesures spéciales prises par CIC comparativement à d'autres situations de crise que vous avez vécues. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Mme Claudette Deschênes: Règle générale, nous essayons d'abord et avant tout d'évaluer l'ampleur de la crise. Il arrive souvent que nous mettions en place un programme spécial, mais il est rare que nous déployons des ressources additionnelles pour composer avec la situation. Mais comme nous nous préparons en vue de la mise en oeuvre de notre système mondial de gestion des cas qui fonctionnera bien davantage comme un réseau virtuel permettant d'orienter les ressources en fonction des besoins, nous avons été en mesure de mobiliser beaucoup de gens ayant des liens familiaux en Haïti ou capables de s'exprimer en créole, par exemple. De nombreuses personnes du centre d'appels nous ont aidés à ce chapitre. Dans l'ensemble de notre réseau, nous pouvions compter sur bien des intervenants ayant déjà travaillé en Haïti qui sont venus nous donner un coup de main à Ottawa.

Rénaud, voulez-vous...?

M. Rénaud Gilbert: J'ajouterais simplement que je ne suis pas certain que nous ayons déjà eu une crise de cette ampleur auparavant. Nous en avons pourtant eu quelques-unes. La plus récente d'une ampleur comparable serait celle causée par le tsunami, mais les secteurs touchés étaient beaucoup plus étendus. Nous avons des clients dans différents pays qui vivaient des situations différentes.

Mais dans un cas comme celui d'Haïti, nous avons ciblé nos efforts sur l'augmentation du nombre de décideurs, l'apport de ressources supplémentaires et le traitement des demandes. Lorsque nous visions un délai de traitement de 12 semaines, cela nous obligeait dans bien des cas non seulement à demander aux gens de remplir des formulaires médicaux, mais aussi à leur téléphoner à tous les deux jours pour nous assurer qu'ils l'avaient fait ou leur offrir de l'aide.

Nous avons également eu recours à de nouveaux outils technologiques. Il n'est pas rare que nous envoyions des messages texte pour communiquer avec des clients. Nous l'avons fait dans d'autres circonstances mais, à Haïti, c'était parfois la seule façon de communiquer avec certaines personnes.

•(1620)

Mme Alice Wong: Merci.

Est-ce qu'il me reste du temps?

Le président: Une minute.

Mme Alice Wong: Monsieur Young.

M. Terence Young (Oakville, PCC): Merci.

Pourriez-vous nous expliquer en détail les raisons pour lesquelles si peu de demandes présentées en vertu des mesures spéciales du Québec ont été traitées? Comment le processus est-il censé fonctionner et pourquoi les demandes traitées ont-elles été si peu nombreuses? Que prévoyez-vous pour l'avenir?

Mme Claudette Deschênes: Je vais peut-être vous étonner, mais je vous dirais que les mesures spéciales du Québec constituent pour nous une approche efficace.

Je vous rappelle que les demandes sont d'abord traitées par le gouvernement du Québec qui décide d'entrée de jeu s'il les approuve et émet, le cas échéant, un certificat de sélection du Québec. On fait parvenir ce certificat au demandeur ou au membre de la famille qui doit le remplir et nous le transmettre.

Dans environ 80 p. 100 des cas, nous avons calculé un délai de 75 jours entre l'approbation du Québec et le moment où nous recevons le formulaire de demande.

Quand je regarde ce que nous avons réussi à faire, la vaste majorité des cas qui nous ont été soumis avant septembre... Nous n'avons malheureusement été saisis d'aucun cas avant mai, mois au cours duquel nous en avons reçu 28. En juin, nous en recevions 74 et les chiffres ont commencé à grimper à ce moment-là pour atteindre 336 en août et 338 en septembre. Et je constate qu'au début septembre, nous avions quelque 80 cas pour lesquels une décision de sélection n'avait pas encore été rendue. Tous les autres dossiers étaient en cours de traitement — examens médicaux, préparation des visas — ou avaient été réglés.

Ainsi, nous devons maintenant traiter les dossiers qui nous sont parvenus en octobre ou en novembre. J'estime que nous avons travaillé de façon très efficace pour traiter toutes ces demandes. Nous avons été chanceux que les cas en provenance du Québec ne nous arrivent pas au moment où nous nous efforçons d'éliminer l'arriéré de dossiers dans la catégorie du regroupement familial, mais je crois que je parle trop.

Le président: Non. J'essaie simplement de faire respecter les règles et je n'y arrive pas, plus souvent qu'autrement. Merci beaucoup.

M. Young, nous avons largement dépassé le temps alloué.

Monsieur Bélanger, nous en sommes aux interventions de cinq minutes.

L'hon. Mauril Bélanger: Je veux revenir à cette question des droits qui ont été exigés. Voici ce qui me cause problème.

J'ai assisté à une rencontre tenue au Patro, ici même à Ottawa. Pas moins de 700 familles haïtiennes y étaient représentées. On leur a essentiellement dit de présenter une demande de parrainage, même si les personnes à parrainer n'entraient pas dans les catégories prévues. Comme le Québec avait élargi ses propres catégories et assoupli ses règles, on espérait qu'il pourrait en être de même ici, ce qui fait que des gens ont présenté leur demande en payant tous les droits prévus.

C'est à ces gens-là que je pense. Mettez-vous à leur place. Ils vivent dans le même pays que leurs soeurs et leurs frères de l'autre côté de la rivière qui peuvent parrainer des proches, pendant que cela leur est impossible. La situation est même devenue problématique. Bien des gens ont songé à déménager à Gatineau. C'est bien sûr une perspective qui vous enchante.

Quoi qu'il en soit, je présume que ces demandes ont été rejetées d'emblée.

[Français]

Mme Claudette Deschênes: Je pensais — et c'est peut-être une erreur de notre part — qu'au départ, on ne demandait pas de frais relativement au processus.

L'hon. Mauril Bélanger: Des frais suivaient bel et bien, madame. J'ai rencontré une foule de gens qui ont dû remettre un chèque.

Certains ont même fait un emprunt à la banque pour être en mesure de payer ces frais.

J'aimerais savoir une chose. Les frais de manutention sont minimes, dans une telle situation. Dans le cas où les demandes vont être rejetées automatiquement, est-ce que le gouvernement serait prêt à rembourser ces frais?

Mme Claudette Deschênes: Vu que c'est une question politique, je ne pense pas pouvoir y répondre.

L'hon. Mauril Bélanger: Je l'ai déjà posée à M. Dykstra à la Chambre, et il n'a pas semblé vouloir accepter. Je pose de nouveau la question.

Dans les cas où, de bonne foi, les gens soumettent des demandes et le paiement des frais en question, mais où ces demandes sont rejetées ipso facto parce que le gouvernement du Canada choisit de ne pas assouplir les règles de parrainage pour les citoyens, notamment en Ontario, est-on prêt à envisager de rembourser les frais déboursés par ces demandeurs? Je laisse cette question en suspens.

• (1625)

[Traduction]

Dernière question — brièvement.

[Français]

Si quelqu'un en appelle de la décision du ministère, je crois que celui-ci a en général 120 jours pour exprimer sa position et soumettre les documents. Or ce n'est pas la façon dont les choses se passent maintenant dans le cas d'Haïti. Les appels sont reportés indéfiniment. C'est parce que le personnel est débordé, j'imagine. C'est du moins ce qu'on m'a dit. Pour le moment, tout est en suspens. Savez-vous quand le ministère va s'attaquer à ce problème?

M. Régnald Gilbert: C'est la première fois que j'entends dire qu'on ne traite pas les appels relatifs à Haïti. Je ne vois pas pourquoi ce serait le cas, mais... Il va falloir faire un suivi sur cette question.

L'hon. Mauril Bélanger: J'ai quelques dossiers de gens qui vivent cette situation. Le délai de 120 jours a été dépassé, mais on leur dit que les appels sont reportés indéfiniment parce qu'on est occupé à autre chose.

Merci, monsieur le président.

M. Justin Trudeau: Est-ce qu'il me reste du temps?

[Traduction]

Le président: Il vous reste deux minutes.

[Français]

M. Justin Trudeau: C'est bien.

[Traduction]

Le président: Il reste en fait une minute et demie.

[Français]

M. Justin Trudeau: Je veux revenir sur la sélection du Québec. Pour ce qui est des demandes reçues avant le 21 juillet, en vertu du délai de 75 jours dont vous avez parlé, on est quand même en train de les traiter, même si le programme a pris fin le 1^{er} septembre.

Mme Claudette Deschênes: Si les demandes ont été soumises auprès du gouvernement du Québec...

M. Justin Trudeau: Avant sa date de *cut off*.

Mme Claudette Deschênes: Quand il les aura approuvées, il va nous les faire suivre.

M. Justin Trudeau: D'accord.

M. Rénaud Gilbert: Ce n'est pas notre règle. C'est le Québec qui a déterminé la date de *cut off*.

M. Justin Trudeau: Oui, il a imposé une date de *cut off*. De notre côté, nos mesures spéciales finissent le 1^{er} septembre, mais ça ne comprend pas les demandes qui vous sont envoyées par le gouvernement du Québec et qu'il a déjà approuvées.

Mme Claudette Deschênes: Exactement.

M. Justin Trudeau: Par ailleurs, j'ai reçu des chiffres du ministère québécois. On parle de presque 3 000 certificats de sélection du Québec acceptés en date du 3 décembre. Or vous avez parlé de 464 visas acceptés en date du 26 novembre. Vous attendiez-vous à recevoir 2 500 autres demandes? Est-ce que le système est en mesure de faire face à cela?

M. Rénaud Gilbert: Oui. Lorsque Québec émet un CSQ... Les chiffres diffèrent légèrement, à quelques centaines près, parce qu'on n'a pas la même date de *cut off*. Sur 2 700 CSQ émis, nous n'en avons reçu que 1 600. Lorsque le Québec émet un CSQ, il l'envoie au requérant. Ce dernier peut attendre quelques jours, quelques semaines, quelques mois, avant de faire une demande chez nous. Donc, il y a un laps de temps, ce sont les 75 jours dont on parlait.

M. Justin Trudeau: Pourquoi ce laps de temps? Est-ce qu'il faut beaucoup de fonds pour faire une demande, y a-t-il des barrières à l'intérieur de ces 75 jours ou des visites à effectuer à l'ambassade en Haïti?

M. Rénaud Gilbert: Non. Ça se fait avant que la personne fasse sa demande. Donc, elle reçoit l'acceptation du Québec. Si la personne est acceptée le 1^{er} septembre, le CSQ lui est envoyé et la personne le reçoit le 8, ou je ne sais. Par la suite, la personne peut remplir son formulaire — c'est le même formulaire d'immigration que pour tous les autres candidats — et le soumettre à notre bureau ici, à Ottawa. Pourquoi les gens prennent-ils 75 jours en moyenne pour ce faire? Je ne pourrais pas vous le dire. Ce n'est pas parce qu'il y a des demandes spécifiques à ce groupe.

[Traduction]

Le président: Merci.

C'est tout, monsieur Trudeau.

La présidence doit faire appel au comité pour régler deux questions. Si nous voulons que les notes d'allocation de Mme Deschênes figurent au compte rendu, il faut que quelqu'un présente une motion en ce sens.

M. St-Cyr en fait la proposition.

(La motion est adoptée)

Le président: Si nous souhaitons poursuivre la séance après 16 h 30, il faut que la majorité des membres du comité soient d'accord. Quelqu'un veut présenter une motion à cet effet?

M. Justin Trudeau: Pourrions-nous en discuter un instant? Il me reste une intervention de cinq minutes et j'aurais encore quelques questions à poser, mais tout dépend de ce que les gens...

M. Thierry St-Cyr: J'aurais besoin de trois minutes — donc trois plus cinq.

[Français]

M. Justin Trudeau: On s'arrêterait à moins le quart?

[Traduction]

Le président: La majorité des membres semblent d'accord.

Pouvez-vous témoigner pendant encore 15 minutes, monsieur Gilbert?

• (1630)

Mme Claudette Deschênes: Oui.

Le président: J'aurais dû vous poser la question d'abord. Je tiens également à m'excuser de ne pas vous avoir présentés, mais comme vous faites pour ainsi dire partie du comité, je n'en ressens plus le besoin.

La majorité des membres du comité semblent d'accord pour que nous poursuivions la séance jusqu'à 16 h 45.

Enfin, je veux rappeler aux membres que notre comité siégera à compter de janvier prochain les mardis et jeudis de 8 h 45 à 10 h 45. Vous devrez donc vous lever tôt.

Oui, on parle bien du matin, monsieur Dykstra.

M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC): Puis-je demander que l'on change cet horaire?

Le président: Le premier mardi, il n'y aura pas de séance. Je vais suggérer que le comité directeur se réunisse ce jour-là à une heure déterminée par la présidence pour discuter de la suite des choses.

Monsieur Trudeau, vous avez...

D'accord.

[Français]

M. Thierry St-Cyr: Pour revenir au sujet abordé plus tôt par M. Trudeau, si je comprends bien, une fois que la personne a reçu le CSQ, elle pourrait poster sa demande le jour même. C'est la personne qui décide, pour des raisons x, d'attendre.

M. Rénaud Gilbert: Exactement.

M. Thierry St-Cyr: D'accord. On a parlé justement du programme québécois, un programme de réunification familiale sur une base élargie, plus large que celle couverte par la définition actuelle. Selon ce que vous dites, ce programme a bien fonctionné globalement, le Québec a été en mesure de gérer cela correctement?

Mme Claudette Deschênes: Les demandes qui ont été approuvées par le Québec semblent...

M. Thierry St-Cyr: Je comprends que vous ne parliez pas de l'aspect politique des choses. Au Bloc québécois, cela fait longtemps qu'on dit que la réunification familiale devrait être transférée au gouvernement du Québec, comme l'immigration en première instance. C'est une question politique; ce n'est pas à vous de commenter le sujet. Simplement en matière de capacité et de fonctionnement, selon l'expérience qu'on a eue, il n'y a pas eu de problème particulier en ce qui concerne le Québec, à votre connaissance, dans le traitement des cas et l'interface avec le gouvernement fédéral?

M. Rénaud Gilbert: Je devrais peut-être préciser que les cas du Québec ne sont pas considérés comme des regroupements familiaux, donc il n'y a pas de vérification de la part du fédéral, à savoir si les personnes sont membres de la famille.

M. Thierry St-Cyr: Mais le gouvernement du Québec fait cette vérification?

M. Rénaud Gilbert: Ah! si vous le dites.

M. Thierry St-Cyr: Non, mais...

Des voix: Ah, ah!

M. Thierry St-Cyr: À votre connaissance? De votre côté, vous ne vous êtes pas préoccupés de ça?

M. Régnald Gilbert: De notre côté, comme dans tous les cas acceptés par le Québec comme indépendants — littéralement, c'est la catégorie dans laquelle ils sont —, nous ne faisons pas de vérification, à savoir s'il y a un lien familial au Québec.

M. Thierry St-Cyr: De façon plus générale, au sujet des mesures d'urgence, quand on réagit à une circonstance exceptionnelle, comme ce qui s'est produit en Haïti, au Kosovo, et dans différentes régions du monde, c'est un peu toujours taillé à la pièce. C'est l'impression que ça nous donne, comme élus, et que ça donne à la population.

Est-ce qu'il existe une politique générale de réponse aux urgences, un modèle prêt à utiliser, qu'on pourrait utiliser lors d'une catastrophe? À ma connaissance, il n'y en a pas, mais peut-être que je me trompe.

Je suppose que vous êtes très occupés en raison de la situation en Haïti. Mais fait-on part de réflexions au ministère en vue d'avoir éventuellement un plan d'urgence qui permettrait de réagir dès le lendemain d'une catastrophe, pour savoir quoi faire dans ce cas et quelles mesures mettre en oeuvre, comment procéder?

Mme Claudette Deschênes: Je vais faire quelques commentaires, puis je vais inviter M. Gilbert à en faire aussi.

On a des critères en fonction du genre de situations et de nos interventions, que ce soit en ce qui concerne les renvois de l'Agence des services frontaliers, les gens qui sont ici au Canada, et l'immigration.

Cette ébauche existe, mais c'est évident que chaque situation doit être évaluée en fonction de la responsabilité du Canada envers la communauté. Il y a donc un aspect politique entourant tout cela.

Il y a un autre aspect que je voudrais souligner. La responsabilité de nos agents à l'étranger — qu'ils soient là pour s'occuper de l'immigration —, en cas de crise, est initialement de soutenir les Canadiens et les Affaires étrangères.

Je pense que c'est très important de comprendre qu'en cas de crise, les 36 premières heures ou la première semaine sont consacrées d'abord à l'aide aux Canadiens. Après, on met en oeuvre d'autres interventions.

Si vous demandez pourquoi ça prend plus de 24 heures pour répondre, je vous dirai que c'est parce que notre première responsabilité à l'étranger, en cas de crise, n'est pas de nous occuper d'immigration, mais de faire du travail consulaire et de nous occuper des citoyens canadiens.

•(1635)

M. Thierry St-Cyr: Ma question ne touchait pas au délai d'intervention. Je demandais s'il existait un plan de réaction en cas d'urgence. Tout ce que vous me dites là, est-ce que c'est planifié et documenté?

Mme Claudette Deschênes: Oui, avec une certaine discussion après...

M. Thierry St-Cyr: Vous êtes en mesure de vous présenter devant le ministre et de lui dire ce qui a été fait par le passé, ce qu'on peut faire, ce qui est difficile à faire, et ainsi de suite.

Mme Claudette Deschênes: Oui, exactement.

M. Thierry St-Cyr: Merci.

[Traduction]

Le président: Monsieur Trudeau.

[Français]

M. Justin Trudeau: Je poursuivrai sur le même sujet. Parmi les leçons qu'Immigration Canada a apprises de cette crise, vous avez dit qu'il y a des choses que vous n'aviez jamais faites dans le passé et que certaines choses avaient très bien fonctionné.

Est-ce qu'il y a des principes que vous allez essayer de maintenir, comme l'idée de Haïti Nord? Allez-vous essayer d'établir des processus ici?

Est-ce qu'il y a des réussites qui vont servir à mieux réagir lors de prochaines situations?

Mme Claudette Deschênes: Pour ce qui est de Haïti Nord, on y avait déjà pensé, non pas en temps de crise mais plutôt, par exemple, quand il y a une augmentation subite du fardeau de travail et qu'il n'y a pas moyen d'envoyer des agents à cause de places insuffisantes dans la mission. On parlait déjà de faire ça. Il a déjà été démontré que ça fonctionne.

Je pense que l'idée d'utiliser des ressources au Canada pour soutenir le programme à l'étranger, en ce qui concerne l'*outreach* dans les communautés, c'est une autre *best practice* qu'on a découverte, évidemment.

M. Régnald Gilbert: Au sujet du bureau qui a été créé pour Haïti, s'il advenait une crise, demain matin, ailleurs — comme potentiellement en Côte d'Ivoire, par exemple —, on pourrait sans doute utiliser la même structure pour pouvoir apporter de l'aide dans une autre situation.

C'est un peu pourquoi le bureau a été créé comme *surge capacity* non seulement dans le cas de crises, mais quand des surplus de travail se présentent pour différentes raisons.

M. Justin Trudeau: Parlons brièvement des ressources précises à l'ambassade d'Haïti, qui n'étaient pas énormes. On a constaté une *surge* des ressources depuis. En fait, le ministre l'a dit bien souvent, et nous l'avions tous dit lors du débat d'urgence: on parle d'un projet de 10 ans pour ce qui est de la reconstruction d'Haïti.

Comptez-vous maintenir les ressources consulaires en Haïti à un plus haut niveau, en ce qui concerne l'immigration en particulier?

Mme Claudette Deschênes: En fait, on veut s'assurer de pouvoir traiter la *surge capacity*. On croit qu'en raison de l'histoire de Haïti, comme de celle de plusieurs autres endroits, telle la Côte d'Ivoire, il nous faut une façon de répondre aux besoins. Alors, présentement, il s'agit de voir comment on peut mieux utiliser les ressources existantes en les déplaçant au besoin.

Le nouveau système — je vais utiliser l'anglais —

[Traduction]

le système mondial de gestion des cas,

[Français]

va nous permettre de dire, par exemple, que s'il y a une action qui est plus prioritaire, l'agent pourra peut-être traiter une partie du dossier. Les agents à Port-au-Prince en font moins, mais ils traitent les cas critiques.

M. Justin Trudeau: Merci.

Je laisse ce qui reste de temps à M. Wrzesnewskyj.

[Traduction]

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Merci.

Quelque 6 000 visas ont été émis, ce nombre se divisant à parts égales entre visas de résident permanent et de résident temporaire. En considérant qu'à peu près 95 p. 100 de la communauté haïtienne au Canada vit au Québec, si les mêmes règles élargissant la catégorie de la famille avaient été appliquées dans le reste du pays et si les proportions étaient demeurées les mêmes, on aurait émis 300 visas de plus.

Est-ce que le traitement de ces 300 dossiers supplémentaires posait des problèmes administratifs alors même que vous en traitiez déjà 6 000 de plus que normalement?

• (1640)

Mme Claudette Deschênes: Notre priorité était la catégorie du regroupement familial, et c'est là que nous voulions cibler nos efforts.

M. Borys Wrzesnewskyj: Ce n'est pas ce que je vous demande. Vous indiquez ici que 6 000 visas ont été émis. On a élargi la définition utilisée pour la catégorie du regroupement familial au Québec, province où l'on retrouve 95 p. 100 de la communauté haïtienne au Canada.

Ainsi donc, si l'on avait atteint le maximum prévu pour cette catégorie — car nous ne savons pas comment ces dossiers ont pu tourner et combien de ces cas étaient effectivement... Il y aurait pu y avoir 300 demandes supplémentaires si l'on avait utilisé dans le reste du Canada la définition élargie aux fins du regroupement familial. Je voulais savoir si certaines complications administratives auraient pu empêcher le gouvernement fédéral d'élargir l'accès à cette catégorie comme l'a fait le Québec.

Mme Claudette Deschênes: Je dois vous répondre que, dans mon rôle de fonctionnaire, j'applique les lois en vigueur et j'exécute les programmes en place. Il serait préférable que vous posiez cette question au ministre.

M. Borys Wrzesnewskyj: Nous avons donc pu offrir cette possibilité à 95 p. 100 des Canadiens d'origine haïtienne, ceux résidant au Québec, mais pas à ceux habitant à l'extérieur de cette province.

Mme Claudette Deschênes: Dès le départ, notre priorité a été le regroupement des familles. Au Québec comme ailleurs, c'était notre principal objectif.

Le président: Il n'y a plus de temps.

M. Borys Wrzesnewskyj: Nous avons encore le temps pour un autre tour.

Le président: Non.

J'ai encore M. Dewar sur ma liste.

M. Paul Dewar: Je n'ai pas de préambule, et ma question n'est pas très longue.

Le président: Monsieur Dewar, avant de vous laisser la parole, puis-je vous demander d'informer Mme Chow du nouvel horaire de nos séances?

M. Paul Dewar: Je verrai à lui transmettre la bonne nouvelle, soyez-en assuré. Merci, monsieur le président.

J'aurais une question au sujet de l'établissement de ces personnes et de ce qui survient lorsqu'elles arrivent au Canada. Il faut bien sûr s'interroger — peut-être davantage dans des endroits comme Montréal, mais je sais que c'est le cas ici également à Ottawa — sur le genre de soutien que ces personnes reçoivent lorsqu'elles viennent s'installer ici. À ce titre, une des mesures efficaces est le programme des candidats à l'immigration dont on a pu constater les bons résultats dans des provinces comme le Manitoba. Il s'agit

d'offrir aux gens les liens nécessaires pour passer au palier suivant en trouvant un emploi leur permettant de subvenir à leurs besoins.

Peut-être en avez-vous déjà traité, et je vous prie encore une fois de m'excuser si c'est le cas, mais est-ce que des mesures ont été prises pour s'assurer que les Haïtiens qui émigrent au Canada ont accès à un soutien semblable? Je sais qu'il y a un programme général pour les immigrants; je suis au courant de tout cela. J'ai déjà fait partie ici même à Ottawa d'un conseil responsable des programmes d'établissement des immigrants.

A-t-on mis en place des mesures destinées spécifiquement aux nouveaux arrivants haïtiens pour les aider, comme le fait le programme des candidats à l'immigration, à avoir accès à tous les services nécessaires au-delà du créneau habituel de la première année? Y a-t-il des mesures semblables qui sont appliquées ou envisagées pour offrir ces connexions très utiles, à l'instar du programme des candidats à l'immigration?

Mme Claudette Deschênes: Je peux vous dire que le programme et les mesures spéciales visaient à réunir les familles, lesquelles servent de réseau de soutien au Canada. Pour l'instant, je ne crois pas que d'autres programmes spéciaux soient envisagés.

M. Paul Dewar: Merci.

Le président: Vous avez encore deux minutes.

Mme Claudette Deschênes: J'aurais dû prendre plus de temps pour vous répondre.

M. Paul Dewar: Oui. Je pourrais vous en poser une autre. Non, je plaisante.

M. Borys Wrzesnewskyj: S'il y avait eu 100 ou 200 demandes de plus, dans l'éventualité où le gouvernement fédéral aurait élargi la catégorie de la famille comme l'a fait le Québec, est-ce que, oui ou non, d'importants problèmes de traitement en auraient résulté?

Mme Claudette Deschênes: Eh bien, nous traitons les demandes que nous recevons.

M. Borys Wrzesnewskyj: Ce n'était pas la question.

Mme Claudette Deschênes: Je ne suis pas certaine de pouvoir répondre à cette question en ma qualité de fonctionnaire.

M. Borys Wrzesnewskyj: Si le Québec n'avait pas assoupli sa définition pour le regroupement des familles, le gouvernement fédéral avait-il l'intention de le faire? Cette possibilité a été offerte à 95 p. 100 des Canadiens d'origine haïtienne uniquement grâce à l'initiative d'un gouvernement provincial. Avait-on l'intention d'en faire autant à l'échelon fédéral?

Mme Claudette Deschênes: Nous estimions que le programme en place était efficace pour la réunification des familles.

M. Borys Wrzesnewskyj: On peut lire dans vos notes d'allocation que vous n'avez pas eu de bureau à Port-au-Prince pendant une période de deux mois, mais on précise également un peu plus loin qu'en vertu de ces mesures spéciales, les demandes reçues avant le 31 mars allaient être traitées avant le mois de juin. Si votre bureau a été fermé pendant deux mois, au plus fort de la crise à Port-au-Prince, les gens ne pouvaient certes pas y présenter leur demande et il leur était également à peu près impossible de se rendre en République dominicaine pour ce faire. Alors, combien de demandes avez-vous reçu à Port-au-Prince avant le 31 mars?

• (1645)

Mme Claudette Deschênes: Je dois préciser que les demandes étaient reçues dans nos bureaux canadiens, d'abord à Mississauga pour le parrainage, puis au bureau d'Ottawa. Quant au nombre exact...

M. Réналd Gilbert: Je n'ai pas ces chiffres, mais l'ambassade n'était pas fermée. Nous étions en mesure de fonctionner. Nous avons ainsi pu servir les gens là-bas, à peu près à toute heure du jour au début de la crise.

M. Borys Wrzesnewskyj: Alors combien...

Le président: J'ai bien peur que vous n'avez plus de temps.

M. Réналd Gilbert: Mais nous n'étions pas entièrement fonctionnels.

M. Borys Wrzesnewskyj: Mais pouvez-vous seulement m'indiquer le chiffre; combien de demandes ont été traitées là-bas ou reçues?

Mme Claudette Deschênes: Combien de demandes — voulez-vous dire reçues ou traitées?

M. Borys Wrzesnewskyj: Combien de demandes ont été reçues?

Mme Claudette Deschênes: Quant au traitement, cela se faisait au Canada. Pour ce qui est du nombre de demandes reçues, vous voulez les chiffres pour les mois de janvier, février et mars? Nous

vous ferons parvenir ces renseignements. Nous avons quelques vérifications à faire.

Le président: Voilà qui montre bien que les membres du comité ont bel et bien pris connaissance de votre déclaration.

Mme Claudette Deschênes: Cela montre surtout que nous aurions aimé pouvoir nous prononcer au sujet des 15 minutes supplémentaires.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Je tiens à vous remercier, non seulement pour votre présence aujourd'hui, mais aussi pour toutes vos comparutions devant notre comité depuis l'été dernier. Nous vous sommes reconnaissants pour vos observations. Merci d'avoir répondu à notre invitation.

Je souhaite à tous un très joyeux Noël et une bonne année 2011; nous nous reverrons en janvier.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>